



VILLE DE
Châtillon

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2022

Conseil municipal du 13 avril 2022

Equilibre général du BP 2022 avec comparaison BP 2021

DEPENSES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
Dotations nouvelles	14 385 732	16 564 763	71 727 237	72 674 092
Reports	6 452 337	7 156 302		
TOTAL	20 838 070	23 721 065	71 727 237	72 674 092
RECETTES	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
Dotations nouvelles	18 713 001	22 828 481	71 727 237	72 674 092
Reports	2 125 069	892 584		
TOTAL	20 838 070	23 721 065	71 727 237	72 674 092



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses de Fonctionnement	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011	Chargés à caractère général	14 149	11 568	13 987
012	Personnel	36 357	36 370	37 829
014	Atténuation des produits	4 303	3 807	4 003
65	Autres charges courantes	7 999	7 241	7 527
Total Dépenses de Gestion Courante		62 809	58 985	63 347

66	Frais financiers	3 602	2 917	3 120
68	Dot. Amortissements et provisions	130	130	100
67	Exceptionnels	211	89	174
022	Dépenses Imprévus	200	0	100

Total Dépenses réelles de fonctionnement		66 951	62 120	66 840
---	--	---------------	---------------	---------------

Compte d'ordre		4 776	2 276	5 834
-----------------------	--	--------------	--------------	--------------

Total Dépenses de Fonctionnement		71 727	64 396	72 674
---	--	---------------	---------------	---------------

	Recettes de Fonctionnement	BP 2021	CA 2021	BP 2022
013	Atténuation de charge	80	261	221
70	Pro. Services du domaine	6 284	6 032	6 225
73	Impôts et taxes	48 316	53 234	50 571
74	Dotations & Subventions	7 465	7 306	6 918
75	Autres Produits de gestion courante	417	462	456
79	Transferts de Charges	0		0
Total Recettes de Gestion Courante		62 562	67 296	64 392

76	Prod. Financiers	982	982	982
77	Produits Exceptionnels	0	236	0
7911				

Total Recettes réelles de fonctionnement		63 544	68 513	65 374
---	--	---------------	---------------	---------------

Résultat de fonctionnement reporté		8 184	8 184	7 301
---	--	--------------	--------------	--------------

Total Recettes de Fonctionnement		71 727	76 697	72 674
---	--	---------------	---------------	---------------

Les dépenses de fonctionnement

Dans l'esprit de l'audit financier qui a été engagé en 2021 et qui recommandait de dégager des marges de manœuvre sur le poste des dépenses de fonctionnement avec un objectif de baisse estimée à 4M€ d'ici la fin du mandat, ce budget 2022 a l'ambition de poursuivre ce travail qui a débuté en 2021.

Le tableau ci-dessous retrace le montant **des dépenses réelles de fonctionnement** chapitre par chapitre. Si le total de ces dépenses se situe à un niveau presque équivalent à celles du BP 2021 (-0,2 % entre le BP 2021 et le BP 2022), il est à noter une baisse des prévisions sur tous les chapitres, à l'exception de celui relatif aux charges de personnel qui affiche une hausse de 1,4 M€.

La totalité des dépenses de fonctionnement prévue au BP 2022 représente **72,6 M€ :**

- **66,8 M€** pour les dépenses réelles de fonctionnement.
- **5,8 M€** pour les dépenses d'ordre.

Le chapitre 011 : les charges à caractère général

Elles représentent **13,9 M€ en baisse de 1,1%** par rapport au budget 2021. Elles se sont chiffrées à 11,6 M€ au CA 2021.

Certaines dépenses nouvelles ont dû être intégrées cette année :

- Suite à la problématique juridique constatée par la municipalité sur le fonctionnement du marché de la restauration scolaire venant à échéance en février 2022, la commune a fait le choix de conclure un nouveau marché public en régie complète. Il sera opérant pour la rentrée de septembre. Dans l'intervalle (de mars à septembre), afin d'assurer la continuité du service, la commune a été contrainte de passer un marché public provisoire, pour 6 mois, afin que les repas soient préparés dans la cuisine centrale d'une autre collectivité. Cette prestation, dont le coût est sensiblement élevé, mais qui s'impose de fait à la Ville, a été inscrite au budget 2022 pour 600K€.
 - C'est ainsi que le budget de la cuisine centrale, sur lequel est affecté cette prestation, évolue de **1,4 M€** en 2021 à **2 M€** en 2022.
- 15 K€ pour la Municipalisation de la maison des enfants.
- 204 K€ pour l'ouverture de la maison des séniors.

Le chapitre 011 : les charges à caractère général (suite)

Certains postes de dépenses vont diminuer par rapport à 2021:

- L'enveloppe « COVID » passe de 100 K€ au BP 2021 à 60 K€ au BP 2022 (- 40 K€)
- Les frais de télécommunications passent de 125 K€ au BP 2021 à 100 K€ au BP 2022 (-25 K€)
- Les frais relatifs aux fournitures administratives passent de 241 K€ au BP 2021 à 145 K€ au BP 2022 (-96 K€)
- Les dépenses relatives au fonctionnement du cimetière passent de 120 K€ au BP 2021 à 75 K€ au BP 2022 (-45 K€)
- La location et l'installation des illumination de Noël passe de 125 K€ au BP 2021 à 70 K€ au BP 2022 (-55K€)

A contrario, plusieurs postes de dépenses vont augmenter par rapport à 2021 :

- Le budget des charges à caractère général du Centre Médical de Santé affiche une hausse globale de 18 K€, évoluant de 135 K€ en 2021 à 153 K€ en 2022. A noter que 36 K€ sont directement affectés au coût de la coopération entre le CMS et le Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Saclay prévoyant la mise à disposition occasionnel d'un cardiologue. Défalqué de cette somme, le budget du CMS affiche une baisse de 17 K€ par rapport au BP 2021.

Le chapitre 011 : les charges à caractère général (suite)

- Malgré la mise en sommeil du centre de vaccination, une enveloppe de « prudence » à hauteur de 20 K€ a été inscrite au budget 2022 pour les dépenses courantes du centre de vaccination.
- Les dépenses afférentes au service des sports sont en nette augmentation par rapport à 2021 (+178%). Cette évolution s'explique par la volonté de renforcer ce service.
- Dans le même esprit, le budget du service jeunesse sera renforcé par rapport à 2021, avec une enveloppe globale de 163 K€ contre 140 K€ en 2021 (+16%).
- L'enveloppe des honoraires payés aux avocats a été inscrite pour 120 K€ contre 20 K€ en 2021.
- Les dépenses relatives au fonctionnement courant de la police municipale sont en hausse de 10% par rapport à 2021. Elles sont prévues pour 160 K€ au BP 2022. L'augmentation résulte surtout du coût de la maintenance des caméras de vidéosurveillance.
- Le budget réservé à l'organisation des classes de découvertes est en hausse par rapport à 2021 (201 K€ contre 116 K€ en 2021).

Focus sur les répercussions de la crise ukrainienne sur les dépenses courantes du budget communal 2022

Avant même l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les prix des matières premières et de l'énergie ont affiché une hausse importante, notamment au cours du dernier trimestre 2021. Face à cette augmentation, le gouvernement avait d'ailleurs réagi en plafonnant à 4% la hausse des prix de l'électricité pour les ménages.

La guerre en Ukraine devrait amplifier cette dynamique :

- Pénurie observée et augmentation du prix des matières premières. Certains des fournisseurs avec lesquels notre commune travaille ont déjà fait part de leur volonté de revoir les prix de leurs marchés, en répercussion de ce contexte économique qu'ils subissent.
- La flambée des prix du pétrole devrait nécessairement impacter nos dépenses de carburant.
- Le prix des fluides dans leur ensemble (eau, chauffage, gaz, électricité) devrait également augmenter sensiblement sous l'effet de la guerre.

Il est important d'indiquer que pour ces postes de dépenses spécifiques (les consommables, les fournitures, les fluides, le carburant), la Ville restera extrêmement attentive quant à l'évolution de ces dépenses, et un travail a déjà été entamé par les « service Bâtiments » et « Contrôle de gestion » pour analyser et revoir l'ensemble des contrats afin de les optimiser.

Le chapitre 012 : les charges de personnel

→ **37,8 M€**, en progression de **4%** par rapport à la prévision de 2021. Elles s'élevaient à 36,4 M€ au CA 2021

Un certain nombre d'évènements impacte directement la masse salariale, qui au 1er janvier 2022 comptait 928 agents, dont 736 titulaires de la fonction publique Territoriale.

- Les revalorisations indemnitaires visant à augmenter le pouvoir d'achat de certains agents et/ou favoriser le recrutement de certains professionnels pour lesquels la ville de Châtillon à l'instar des autres collectivités, rencontre des difficultés :
- Revalorisation du régime indemnitaire des professionnels de la Petite Enfance avec prise en compte des différents niveaux de responsabilité (effet au 1er juillet 2021)
 - Revalorisation du plancher de l'IFSE des catégories C passant de 25 à 110 € par mois (effet au 1^{er} juillet 2021)
- Le recrutement de certains personnels, faute de possibilité de redéploiement interne, afin de garantir le bon fonctionnement des services mais également surtout d'apporter l'expertise indispensable pour mener à bien les missions de service public relevant de nos compétences territoriales.

Concernant les mesures entrant en vigueur en 2022, il s'agit en premier lieu des évolutions/augmentations réglementaires et statutaires telles que :

- L'augmentation du SMIC portant le taux horaire à 10,57 € à compter du 1er janvier 2022 (au lieu de 10,48 € depuis le 1^{er} octobre 2021), soit un relèvement de 0,9 %.

Le chapitre 012 : les charges de personnel (suite)

- Le traditionnel **GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) regroupant le coût des avancements d'échelon, avancements de grade, promotion interne et réussite à concours ;
- Reclassement indiciaire des cadres d'emplois de catégorie C associé à l'attribution d'une bonification d'ancienneté d'1 an ayant pour effet d'accélérer l'accès à l'échelon suivant en créant une dépense anticipée d'1 an (effet au 1^{er} janvier 2022) ;
- Reclassement en catégorie B des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux à effet du 1^{er} janvier 2022 améliorant leur déroulement de carrière ;
- La création à compter du 1^{er} janvier 2022 d'une contribution de 0.05 % à destination du CNFPT afin de permettre une plus grande participation de cet établissement public au développement de l'apprentissage au travers d'une meilleure prise en charge des frais pédagogiques supportés par les collectivités ;
- La mise en œuvre de la prime inflation qui si elle devrait faire l'objet d'un remboursement par l'Etat, a représenté en janvier 2022, une dépense nouvelle de 79 K€.

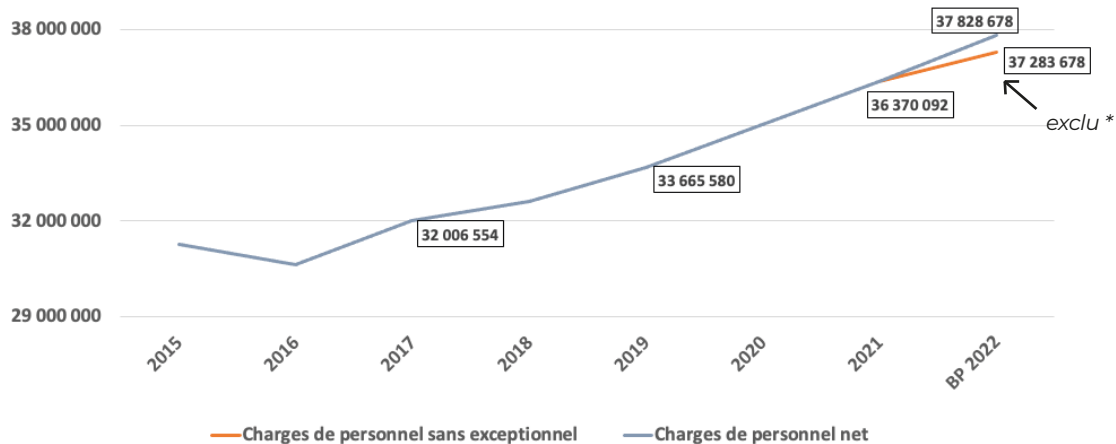
Des mesures locales viendront également impacter la masse salariale telle que :

- La reprise en régie à compter du 1^{er} janvier 2022 de la gestion de la Maison des Enfants représentant une dépense de 444 K€.

Le chapitre 012 : les charges de personnel (suite)

- La création de certains emplois en lien avec des restructurations et/ou l'apport de compétences notamment :
 - Cuisine centrale : un Chef de production et une Qualificatrice (81 K€ en 2022)
 - Création des emplois de professionnels nécessaires au fonctionnement de la nouvelle crèche du mail Aznavour pour faire face à l'augmentation du nombre de berceaux (environ 67 K€ en 2022)
- Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 100 K€ s'inscrivant dans le cadre du plan pluriannuel de refonte du régime indemnitaire, consacrée essentiellement à la revalorisation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) des agents de catégorie C.
- La poursuite de la démarche visant à procéder au reclassement des agents déclarés inaptes à leur fonction sur des postes correspondant à un besoin y compris non prioritaire mais d'une part contribuant à l'amélioration du service rendu d'autre part permettant aux agents concernés de reprendre une activité professionnelle adaptée à leur état de santé.
A titre d'exemple, ont pu être repositionnés :
 - Une ATSEM sur des fonctions d'accueil au Pôle Service Public du métro
 - Une ATSEM sur un poste d'accueil au sein de la DRH
 - Un agent de crèche sur des fonctions d'assistante administrative au sein du Service Emploi, Compétences et QVT
 - Un agent de propreté urbaine et un animateur sur des fonctions de gardiennage à l'Espace Maison Blanche.
- Un important travail est en cours pour redéfinir les besoins en personnel, de supprimer le statut de vacataire au profit de contractuel comme la réglementation l'impose et de pérenniser certains agents au travers de la nomination stagiaire.

Evolution des charges du personnel



* 444 K€ pour les charges de personnel de la Maison des Enfants + 81 K€ pour recrutement chef de production et qualitecien + 20 K€ pour les charges relatives au centre de vaccination

Le chapitre 014 : Atténuations de produits

Le total du chapitre s'élève à 4 M€, en baisse de 7% par rapport à 2021:

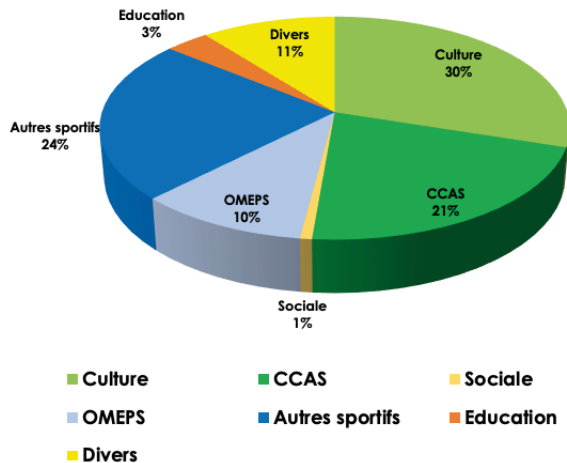
- **FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des recettes) : 2,3 M€,**
- **FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 1,6 M€**

Le chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Il représente **7,5 M€**, contre **8,0 M€** euros au budget primitif 2021, soit une baisse de **6%**. Le CA 2021, enregistrait un montant de **7,2 M€** :

- Le FCCT : 4,3 M€ au BP 2022 contre 3,8M€ au BP 2021, augmentation due au transfert à Vallée sud –Grand paris de la compétence Théâtre-Cinéma.
- Les versements au syndicat intercommunal du cimetière de Clamart pour 200 K€, et au syndicat du lycée intercommunal de Clamart pour 85 K€.
- Les subventions aux organismes publics :
 - Subvention CCAS : 927 K€.
 - Subventions Caisse des Ecoles : 42,5 K€.
- Les subventions aux associations de droit privé : 1,3 M€ au BP 2022 contre 2,6 M€ au BP 2021. A noter que cette baisse est trompeuse dans la mesure où la compétence du « Théâtre – Cinéma » a été transférée à Vallée Sud Grand Paris.
- Enfin, certaines dépenses réalisées par le service informatique qui étaient jusque-là comptabilisées au chapitre des charges à caractère général, ont été transférées au **chapitre 65** (achats d'abonnement de licence informatique, de modules complémentaires, de logiciel sans que la commune n'en soit propriétaire). Une inscription à hauteur de 105 K€ a été enregistrée au BP 2022.

Subventions et contributions directes et indirectes



EN K€

Culture	1 301
CCAS	927
Sociale	31
OMEPS	450
Autres sportifs	1 020
Education	151
Divers	460
Total	4 341

Le chapitre 66 : les charges financières

Il s'élève à **3,1 M€**, soit 480 K€ de moins qu'au BP 2021 (-13%).

- Intérêts de la dette → 3 M€

A noter que la commune va recourir à l'emprunt en 2022 pour financer une partie de son programme d'investissement. Toutefois, le tirage des fonds étant prévu pour le dernier trimestre 2022, les intérêts payés sur ce nouvel emprunt ne devraient peser qu'à la marge sur le montant global des charges financières.

La provision au titre des ICNE a été inscrite pour 100 K€.

Le chapitre 67 : les charges exceptionnelles Le chapitre 68 : dotations aux amortissements et aux provisions

→ **Le chapitre 67** retrace les dépenses qui n'ont pas un caractère répétitif (titres annulés, bourses et prix, etc. ...).
Il est provisionné cette année à hauteur de 173 K€.

→ **Le chapitre 68** continue à être abondé de 100 K€ chaque année. Cette précaution permet au fil des années de constituer une réserve, qui atteindra 700 K€ au total en fin d'année.

Le chapitre 022, le chapitre 023 et le chapitre 042 opération d'ordre de transferts entre sections

→ **Le chapitre 022**, inscrit 100 K€ au BP 2022 pour les dépenses imprévues contre 200 K€ les années passées (-100 K€).

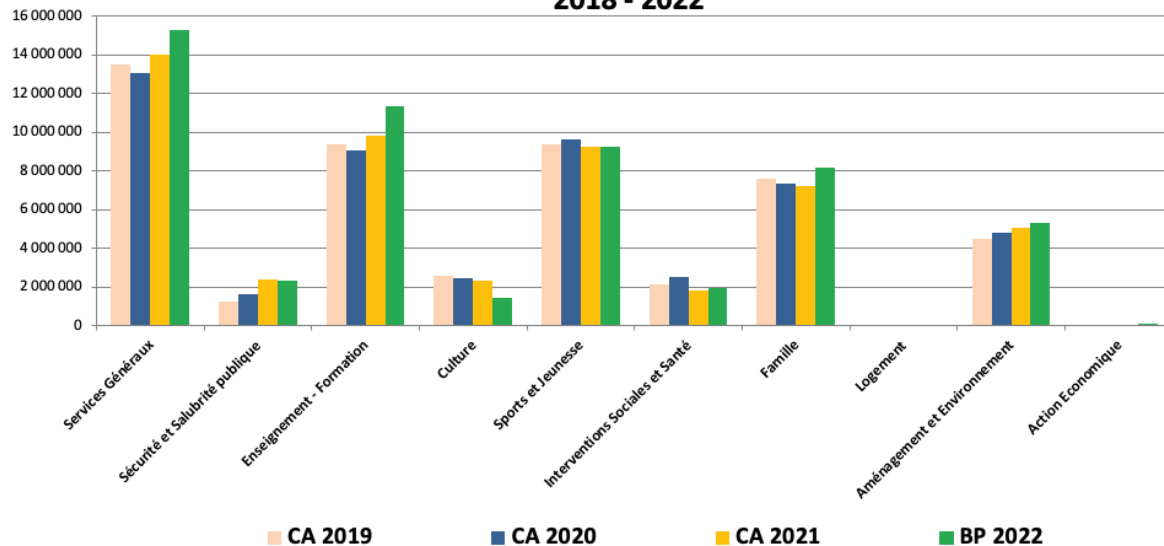
→ **Au chapitre 023**, l'autofinancement prévisionnel pour l'année 2023 est cette année porté à 3,5 M€

Comme tous les ans, Il faudra néanmoins attendre, c'est le principe même de l'autofinancement prévisionnel, la clôture de l'exercice pour pouvoir avec certitude le convertir en autofinancement définitif.

→ **Le chapitre 042, Opérations d'ordre de transferts entre sections**, est la contrepartie du **chapitre 040** en recettes d'investissement pour 2,3 M€ et se compose de la manière suivante :

- 1 M€ pour le montant des amortissements.
- 1,2 M€ pour le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts.

Dépenses de fonctionnement par fonctions 2018 - 2022



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2022 sont prévues en hausse de +3% par rapport au BP 2021, en raison essentiellement de la dynamique des recettes fiscales. Elles ont été évaluées 65,4 M €, contre 68,4 M€ au CA 2021.

En rajoutant le résultat reporté de 2021 de 7,3 M€, la totalité des recettes de fonctionnement représente 72,6 M€, dont 65,3 M € pour les recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 : les atténuations de charges

Le chapitre 013 retrace essentiellement des recettes des remboursements de charges de personnel.

Une des particularités de cette année : l'inscription du remboursement de la prime inflation qui a été versée en janvier dernier. L'Etat ayant annoncé une compensation intégrale de cette charge supplémentaire, un montant équivalent à la dépense a été inscrit en recettes pour **76 K€**.

La prévision inscrite au stade du budget primitif sur ce chapitre s'élève à 221 K€. Si elle est en forte augmentation par rapport à 2021 (+177%), c'est parce qu'elle coïncide davantage aux réalisés des dernières années (426 K€ en 2020, et 260 K€ en 2021).

Le chapitre 70 : les produits des services, du domaine et vente diverses

Il représente **6,2 M€** et se situe à un niveau pratiquement équivalent à la prévision de 2021.

Ce chapitre enregistre notamment toutes les recettes tarifaires et les participations familiales, notamment pour le secteur des crèches, la restauration scolaire et les activités périscolaires.

- La restauration scolaire : 1,7 M€ au BP 2022, contre 2 M€ au BP 2021.
- Les participations familiales des structures de la petite enfance : 923 K€ contre 1 M€ en 2021.
- La Maison des Séniors : 65 K€ au BP 2022.
- La Maison des Enfants (les adhésions) : 122 K€ au BP 2022.
- Les classes découvertes : 53 K€ au BP 2022.
- Les droits de voirie : 200 K€ au BP 2022 contre 330 K€ au BP 2021.
- Les recettes afférentes au CMS : 586 K€ au BP 2022 dont 36 K€ qui devrait revenir à la commune des suites de la mise à disposition d'un cardiologue par le Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Saclay.
- Le service de stationnement : 980 K€ au BP 2022, dont 450 K€ de FPS minorés et majorés. Cette inscription est en augmentation de 50 K€ par rapport à 2021.

Le chapitre 73 : les impôts et taxes

Il est inscrit pour **50,5 M€**, soit **2,2 M€** de plus que la prévision du BP 2021.

S'agissant des produits de la fiscalité locale, une enveloppe à hauteur de 37 M€ a été inscrite, montant équivalent au produit perçu en 2021. Cette estimation a été faite avant réception des bases de la fiscalité.

S'agissant des droits de mutation, une enveloppe globale à hauteur de 2,3 M€ a été inscrite, contre 1,8 M€ au BP 2021.

L'attribution de compensation prévisionnelle de la Métropole est inscrit au BP 2022 pour 10,7 M€, inchangé par rapport à 2019, 2020 et 2021.

Quelques données complémentaires :

La taxe de reversement pour l'électricité : 500 K€.

Les taxes de séjour : 35 K€.

La TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) : inscription de 30 K€.

Le chapitre 74 : les dotations, subventions et participations

- Les recettes sont évaluées à 6,9 M€ contre 7,4 M€ en 2021, soit une baisse de 7%.
- Les subventions Départementales → elles sont versées dans le cadre du nouveau contrat de développement Département – Ville (2022 – 2024) pour 665 K€. Elles concernent les thématiques suivantes : la Petite Enfance, le Sport, la Culture et la coordination gérontologique.
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Petite Enfance, les Accueils de Loisirs et l'Ecole des Sports → inscrites pour 3 M€, estimation en baisse de 100 K€ par rapport à 2021.
- La DGF : 2,8 M€ quand la dotation perçue en 2021 s'est élevée à 3 M€. A noter que la DGF 2022 vient d'être publiée et elle s'élèvera cette année à 2,7 M€.
- S'agissant des compensations versées par l'Etat au titre de la fiscalité locale, celles-ci sont en diminution depuis 2020 et 2021 du fait de la réforme fiscale de la taxe d'habitation. Une inscription à hauteur de 319 K€ a été portée au budget 2022 (contre 500 K€ l'année dernière).

Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante Chapitre 76 : les produits financiers

→ **Le chapitre 75** est évalué à 456 K€ contre 417 K€ en 2021.

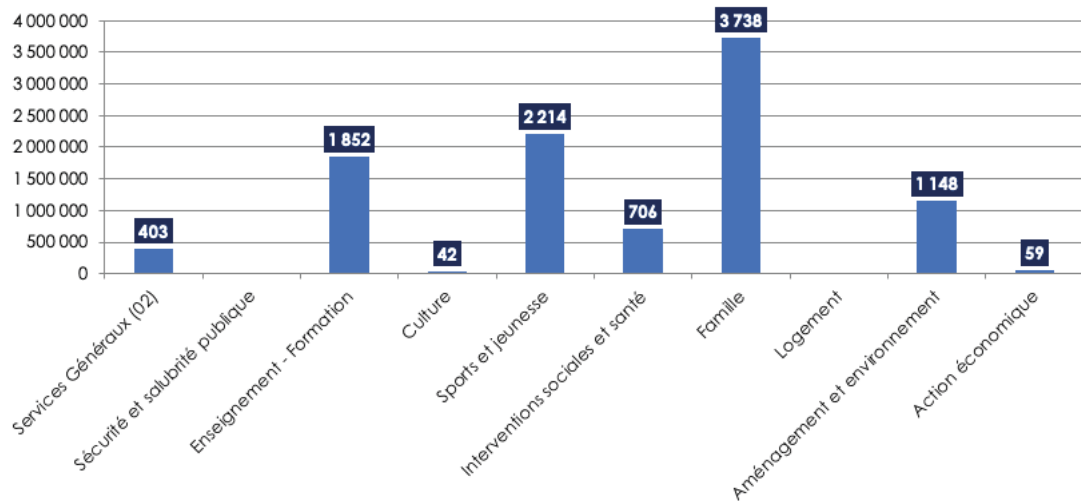
Il regroupe essentiellement les loyers perçus par la Ville et quelques redevances.

→ **Le chapitre 76** enregistre l'aide apportée par le Fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque, étalée dans le temps, emprunt par emprunt, sur la même durée que sont étalées les indemnités de réaménagement. Son montant de 982 K€ reste inchangé jusqu'en 2026.

Enfin, **au compte 002** figure la part de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 non affectée à l'investissement, pour un montant de 7,3 M€.

Recettes de fonctionnement par fonctions

Hors opérations non ventilables





LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses d'Investissement	BP 2021	CA 2021	BP 2022
020	Dépenses imprévu	200	0	100
10	Remboursement dot 1 subvention	240	317	300
16	Remboursement emprunts	5 555	5 437	5 750
26 + 27	Acq. Part Fin. & Imob. Fin	0	100	20
Total Dépenses financières		5 995	5 854	6 170

20	Immobilisations Incorporelles	305	72	537
21	Immobilisations corporelles	2 528	692	4 078
23	Immobilisations en cours	11 428	3 963	12 936
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
Total Dépenses d'équipements		14 261	4 727	17 550

454	Opérations aux comptes des tiers	583	47	0
-----	----------------------------------	-----	----	---

Sous-Total		20 838	10 628	23 721
-------------------	--	---------------	---------------	---------------

Total Dépenses d'Investissement		20 838	10 628	23 721
--	--	---------------	---------------	---------------

	Recettes d'Investissement	BP 2021	CA 2021	BP 2022
10	Dotations	500	1 514	950
1068	Excédent Fonds Capitalisé	3 500	3 500	5 000
26	Participations et Créances rattachées	0	0	0
27	Amortissement	0	100	0
Total Recettes Financières		4 000	5 114	5 950

13	Subventions	1 634	600	2 803
16	Emprunts et Dettes	0	0	2 000
23	Immobilisations en cours	100	0	100
Total Recettes d'équipements		1 734	600	4 903

454	Opérations aux comptes des tiers	1 000	0	343
-----	----------------------------------	-------	---	-----

Sous-Total		6 734	5 714	11 197
-------------------	--	--------------	--------------	---------------

Opération d'ordre		4 776	2 276	5 834
--------------------------	--	--------------	--------------	--------------

Solde d'exécution investissement reporté		9 328	9 328	6 690
---	--	--------------	--------------	--------------

Total Recettes d'Investissement		20 838	17 318	23 721
--	--	---------------	---------------	---------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles sont inscrites au Budget 2022 pour un montant de **23,7 M€** se décomposant en :

- Dépenses Financières pour **6,2 M€**
- Dépenses d'Equipements pour **17,5 M€**, dont 10,4 M€ de nouveaux crédits et 7,1 M€ de Restes à Réaliser de 2021

Chapitre 20 : les immobilisations incorporelles

Sur ce chapitre figurent les crédits destinés aux frais d'études et aux acquisitions de logiciels. Ils s'élèvent au total à 322 K€ en dotations nouvelles.

→ 117 K€ de frais d'études, dont :

- 50 K€ de complément à l'enveloppe déjà ouverte au BP 2021 pour l'étude du plan de déplacement.
- 67 K€ pour les études de faisabilité diverses.

→ 205 K€ pour l'acquisitions de logiciels dont :

- 110 K€ pour l'acquisition d'un logiciel pour renforcer la sécurité informatique.
- 64 K€ pour la mise en place d'un système de dématérialisation de la gestion du courrier entrant et sortant destiné à l'ensemble des services.
- 18 K€ pour l'acquisition d'un logiciel à destination du service Etat Civil dans un premier temps, afin de gérer plus efficacement les files d'attente (via une solution informatisée).

Pour rappel, les restes à réaliser s'élèvent 214 K€

Chapitre 21 : les immobilisations corporelles

Le montant total des crédits nouveaux s'élève à 2,4 M€ sur ce chapitre, avec un montant de 1,6 M€ de crédits reportés de 2021.

→ Les opérations patrimoniales : 1,2 M€ dont →

- 900K€ pour l'acquisition du local qui jouxte la médiathèque et qui permettra de faire un équipement Ludo-Médiathèque.
- 300 K€ pour l'acquisition d'un terrain appartenant au Département des Hauts-de-Seine, situé sur l'avenue de Paris.
- 19 K€ pour des acquisitions diverses (une régularisation pour une opération foncière Rue du Plateau, et acquisition d'un bout de trottoir Rue Marceau).

→ S'agissant des achats de matériels et équipements divers pour 1,3 M€, les principales dépenses prévues cette année sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- 72 K€ pour le mobilier destiné aux structures de la petite enfance.
- 50 K€ réservés pour le renouvellement du mobilier des services communaux.
- 291 K€ pour les équipements informatiques et la téléphonie.
- 161 K€ affectés au service des parcs et jardins.
- 62 K€ pour du matériel destiné au service des sports .
- 130 K€ pour le renouvellement de la flotte automobile. A noter que les ST ont estimé que pour renouveler l'ensemble du parc automobile de la commune vers des véhicules propres, une enveloppe annuelle de 300 K€ devait être reconduite chaque année pendant 6 ans. Dans la mesure où les reports sur cette ligne s'élève à 170 K€, un ajustement a été fait sur le BP 2022.

Pour rappel, les restes à réaliser sur ce chapitre s'élèvent à 1,6 M€.

Chapitre 23 : les immobilisations en cours

Ce chapitre regroupe l'ensemble des crédits destinés à la réalisation des travaux. L'inscription budgétaire s'élève à **7,6 M€ et des restes à réaliser pour 5,2 M€**.

La répartition des nouveaux crédits est la suivante :

- **Voirie** : 1,8 M€.
- **Parcs et Jardins** : 323 K€.
- **Informatique** : 796 K€.
- **Bâtiments** : 4,5 M€.

A noter que les crédits prévus pour les acomptes à verser aux entreprises qui le demandent en début de chantier sont comme chaque année provisionnés pour 100 K€ au compte 238, même s'ils ne sont que très rarement utilisés.

La Voirie et l'Eclairage Public : 1,8 M€ en crédits nouveaux et 1,8 M€ en restes à réaliser

- 65 K€ pour la sécurisation des abords des écoles Jules Verne et du Groupe Scolaire des Sablons avec des travaux de végétalisation et de reprise du dallage aux Sablons.
- 200 K€ pour des travaux de requalification complète de la voirie Guynemer et 90 K€ affectés pour la modernisation de l'éclairage public avec un passage en LED de la rue.
- 250 K€ pour des travaux de requalification complète de la rue Villa des Paroseaux (élargissement des trottoirs et développement des espaces végétalisés) ;
- 200 K€ pour des travaux de requalification de l'esplanade minéralisée se situant au milieu de l'allée du Cèdre avec la création d'un îlot de fraîcheur ;
- Mise aux normes d'une vingtaine de traversée piétonnes pour 70 K€ ;
- 70 K€ pour la modernisation de l'éclairage public avec un passage en LED sur l'Avenue de la Paix ;
- 270 K€ euros pour les divers travaux à réaliser dans le cadre du bail d'entretien voirie ;
- La rénovation de lanternes vétustes et énergivores pour 500 K€.

Parcs et Jardins: 323 K€ en crédits nouveaux et 161 K€ en restes à réaliser

- 35 K€ pour l'aménagement de pieds d'arbre ;
- 71 K€ pour les divers travaux dans les parcs de la ville ;
- 123 K€ pour des interventions à réaliser dans les espaces verts de la Ville, dont 63 K€ pour la création de deux caniparcs (pose de clôture, aménagement et arrosage automatique), la pose de sols souples pour 30 K€ au parc Malraux, au square Dreyfus et à l'école élémentaire Langevin Wallon, ou encore la pose de clôtures qui bénéficie d'une enveloppe de 45 K€ ;
- L'acquisition et la pose d'abris de jardins pour 20 K€ à destination des écoles Langevin Wallon, les Sablons et Arc en Ciel ;
- 25 K€ prévus pour l'aménagement de la partie « château » de l'école Langevin Wallon.

Bâtiments : 4,5 M€ en crédits nouveaux et 3,2 M€ en restes à réaliser

- 1,2 M€ de crédits nouveaux sont ouverts pour le projet de construction de la nouvelle école maternelle qui sera située Rue Jean Jaurès. Cette nouvelle enveloppe permettra la poursuite des études de la maîtrise d'œuvre avec un objectif de début de travaux au 4^{ème} trimestre 2022 avec la confortation des carrières et la dépollution des sols ;
- 250 K€ affectés à la rénovation des vestiaires et des douches au Stade municipal
- 82 K€ pour les derniers travaux d'aménagement destinés à la future Crèche La Farandole
- 150 K€ de crédits nouveaux affectés à l'opération de rénovation du Cinéma. La commune ayant été confrontés à de nombreux aléas sur ce chantier, cette nouvelle enveloppe était nécessaire pour permettre le paiement des derniers travaux ;
- 220 K€ pour les travaux de ravalement de la médiathèque. Cette enveloppe vient en complément des crédits déjà ouverts au BP 2020.
- 290 K€ pour les dépenses relatives aux études de maîtrise d'œuvre du projet de ludo-médiathèque ;
- L'enveloppe annuelle destinée aux dépenses relatives aux travaux d'accessibilité a été ramenée à 80 K€ cette année, et ce en raison des restes à réaliser important (363 K€). Les projets pour 2022 sont :
 - L'installation d'un ascenseur élévateur dans l'école Joliot Curie ;
 - Le remplacement de l'élévateur pour PMR de l'espace Maison Blanche ;
 - La réalisation d'une rampe pour la nouvelle Maison des Séniors ;
 - L'aménagement des sanitaires à la Maison des Séniors (Centre Prévert).

Bâtiments : Suite

- Une des nouveautés de ce budget 2022 est d'intégrer au budget du service bâtiment une enveloppe annuelle, renouvelable chaque année, pour financer les travaux de GER (gros entretien réparation) des bâtiments communaux. L'objectif est d'atteindre un montant annuel de GER de 2,5 M€ par an, ce qui permettrait d'entretenir convenablement le patrimoine communal.

A noter qu'à l'intérieur de cette enveloppe globale, des crédits à hauteur de 300 K€ seront chaque année positionnées pour la mise en œuvre des travaux relatifs au décret tertiaire. Sont compris également dans cette masse globale, les dépenses relatives aux travaux d'accessibilité.

L'informatique : 796 K€ en crédits nouveaux et 70 K€ en restes à réaliser

- 786 K€ correspondent au projet d'extension du réseau de caméras de vidéoprotection
- et 10 K€ sont réservés à des travaux de raccordement de réseau entre les bâtiments de la Ville.

Les dépenses financières (6,1 M€)

→ Chapitre 26 : les participations de la Ville → 20 K€ pour la future SPL qui sera créée courant 2022 des suites du transfert de la compétence théâtre – cinéma à VSGP.

→ Chapitre 16 : le remboursement du capitale de la dette (5,7 M€)

→ Chapitre 10 : les dotations et les fonds divers (300 M€) dont :

- 273 K€ correspondant à la dernière annuité relative au remboursement des doubles encaissements de TAM sur la période 2014 – 2017.
- 27 K€ en prévision d'éventuels nouveaux trop perçus de TAM.

Enfin, **au compte 020** : à la différence des dernières années, la somme inscrite pour les éventuelles dépenses imprévues a été ramenée à 100 K€ contre 200 K€ auparavant.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont inscrites au Budget 2022 pour un montant de 23,7 M€ se décomposant en :

- Recettes Financières pour 5,9 M€
- Recettes d'Equipements pour 4,9 M€.
- Les opérations pour compte de tiers pour 0,3 M€
soit des Recettes réelles pour 2022 de 11,2 M€

Avec le résultat reporté de 2021 de 6,6 M€

Les comptes d'ordre de 5,8 M€

Les subventions d'investissement (2,2 M€) chapitre 13 avec 550 K€ de restes à réaliser :

- Les inscriptions de subventions reliées au contrat de développement avec le Département des Hauts-de-Seine sont nombreuses :
 - 170 K€ pour la crèche la Farandole + 35 K€ déjà perçus début 2022
 - 426 K€ pour la construction de l'école maternelle + 501 K€ déjà perçus début 2022
 - 213 K€ pour le cinéma
 - 480 K€ pour le projet de ludo-médiathèque
 - 46 K€ pour la rénovation du stade
 - 50 K€ pour la vidéoprotection

- 266 K€ pour l'achat d'une balayeuse électrique (SIPPEREC et Métropole pour 133 K€ chacun).

- Le conseil Régional : 20 K€ pour l'antenne de la PM.

→ **Chapitre 23 : Les immobilisations en cours** pour 100 K€ → le remboursement des avances qui pourraient être consenties à des entreprises.

→ **Chapitre 10 : Les dotations et fonds divers** pour 5,9 M€ dont :

- 950 K€ de recette prévues (hors 1068, avoir ci-après)
- 600 K€ de FCTVA
- 350 K€ de taxe d'aménagement

L'autofinancement (compte 1068) : le résultat de fonctionnement cumulé de 2021 s'élevant à **12,3 M€**, le choix a été fait d'affecter une part du résultat cumulé de fonctionnement, à hauteur de **5 M€** sur le compte 1068 (contre 3,5 M€ en 2021), et ce afin de pouvoir investir davantage que les années antérieures en utilisant notamment une partie de la trésorerie importante.

→ Chapitre 16 : Les emprunts et dettes assimilées → 2 M€

Afin de financer son programme d'investissement, et notamment les opérations de construction d'une école maternelle et d'aménagement d'une Ludo-médiathèque, la ville a lancé une consultation bancaire au début de mois de mars pour emprunter un montant global de 7 M€ mais sur deux lignes de prêt bien distinctes :

- L'une pour 2 M€ et affectée au projet d'aménagement de la Ludo-médiathèque.
- L'autre pour 5 M€ et affectée au projet de construction de l'école maternelle.

L'emprunt à hauteur de 2 M€ sera tiré au cours du 2^{ème} semestre 2022 et donc inscrit au budget 2022, quand celui de 5 M€ sera consolidé au cours du 1^{er} semestre 2023 et sera intégré au budget 2023.

Les recettes d'ordre :

Elles représentent **5,8 M€** et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses de fonctionnement. Elles se composent de :

- Les **amortissements** comptabilisés au **chapitre 040** :
 - 1,1 M€ pour le montant des amortissements
 - 1,2 M€ pour le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts.

- **Au compte 021**, l'équilibre de la section de fonctionnement au stade du budget primitif permet cette année d'inscrire un autofinancement prévisionnel pour 2023 de 3,5 M€.

Enfin, **au compte 001** figure l'excédent de financement reporté de l'exercice 2021 pour un montant de 6,6 M€.

Les ratios

commune de chatillon N° Insee : 020	BUDGET PRIMITIF 2022
--	-------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES, ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	37696
Nombre de résidences secondaires	388
Nom de l'EPIC à fiscalité propre auquel la commune adhère: EPT Vallée Sud - Grand Paris	

Informations fiscales N - 2			
Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		
43 076 969	53 307 259	1 399,73	1 282,87

Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (1)
1 - Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 773	1 212
2 - Produit des impositions directes/population	876	670
3 - Recettes réelles de fonctionnement/population	1 734	1 405
4 - Dépenses d'équipement brut/population	276	301
5 - Encours de dette /population	1 701	1 018
6 - DGF/population	74	202
7 - Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,55%	62,40%
8 - Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	74,86%	NC
9 - Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	110,84%	93,40%
10 - Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,91%	21,40%
11 - Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	98,08%	72,40%

(1): source DGCL/DGFIP, comptes administratifs 2020, strate 20 000/50 000 H

Opérations		Programmation pluriannuelle					
Site / Bâtiment / Voirie	Descriptif	2022	dont RAR	2023	2024	2025	2026
<u>Ecole maternelle JEAN JAURES 2</u>	Construction d'une école maternelle en marché global de performance	2 000 000 €	1 003 704 €	5 000 000 €	5 000 000 €	1 000 000 €	
Crèche La Farandole	Travaux d'aménagement suite déplacement de la crèche	90 000 €	511 478 €				
TCMC (Tennis Club municipal Châtillonnais)	Transformation de 2 terrains de tennis en sol tous temps	65 300 €	- €				
STADE	Rénovation des vestiaires (Foot, Rugby et culturisme du stade)	250 000 €	- €	200 000 €			
	Rénovation du terrain synthétique		- €		450 000 €		
	Reprises toiture de l'école des sports		- €	80 000 €			
Ludomédiathèque	Acquisition du local Rue Gabriel Péri	900 000 €	- €				
	Ravalement façade médiathèque	400 000 €	180 500 €				
	Travaux d'aménagement	300 000 €	- €	500 000 €	4 000 000 €	1 458 950 €	
Cinéma	Réhabilitation du Cinéma	210 000 €	603 896 €				
Ilôt MATISSE	Extension du parc, travaux de réhabilitation de la Maison du Parc et des Vignerons	55 000 €	- €	695 000 €	840 000 €		
ENVELOPPE POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE		200 000 €	363 194 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €

Opérations		Programmation pluriannuelle					
TRAVAUX DANS LE CADRE DU DECRET TERTIAIRE		300 000 €	- €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
ENTRETIEN / RENOVATION (enveloppe annuelle GER)		1 950 000 €	566 228 €	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €
Rue de Bagneux	Travaux de requalification		- €	960 000 €			
Place de la Libération	Travaux de requalification		- €			800 000 €	
Rue Gay Lussac	Travaux de requalification		- €		2 000 000 €		
Rue de Malakoff/roland Garros	Travaux de requalification	1 600 000 €	1 300 000 €				
Marcelin Berthelot	Travaux de requalification et désamiantage		- €	2 400 000 €			
GER Voirie		300 000 €	540 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
GER Eclairage Public		120 000 €	33 838 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Rénovation des lanternes vétustes et énérgivore (passage au LED)		400 000 €	- €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Acquisition Véhicules		300 000 €	169 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Acquisition matériel informatique		200 000 €	170 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Déploiement vidéo-protection		796 000 €	- €	251 000 €			
TOTAL		10 436 300 €	5 441 838 €	13 856 000 €	16 060 000 €	7 028 950 €	3 770 000 €



BUDGET VERT

De la volonté politique, des actes et des chiffres



DES OUTILS DE PILOTAGE DE L'ENGAGEMENT MUNICIPAL

- Budget vert & reporting environnemental :
des outils de mesure de la performance environnementale en construction en 2022
- pour permettre d'identifier les moyens alloués, les économies réalisées, les points de progrès & de vigilance sur l'ensemble de l'action municipale



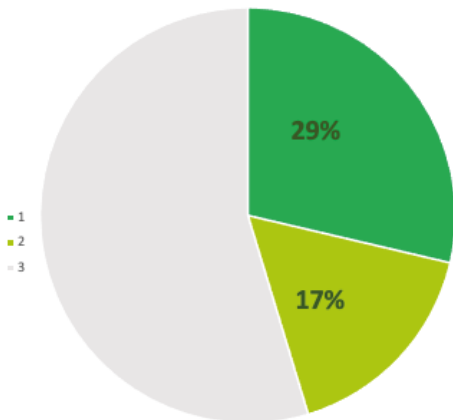
UNE PREMIÈRE À CHATILLON À SUIVRE DANS LE TEMPS

- une grille de lecture avec ses partis-pris méthodologiques transparents largement perfectible en terme de construction et de suivi comptable
- pour 2022, un focus sur les Investissements responsables de la Ville

Des investissements largement en faveur de la transition écologique

Montant des nouveaux investissements estimés en 2022 : 10 Mios € (hors restes à réaliser 2021)
PPI 2022/2026 estimés à ce jour à environ 50M€

Investissements 2022



- Impact positif direct
- Contribue à la transition écologique
- Sans impact ou non évalué à date

Montant de subventions confirmées à ce jour pour 2022 : 1,6 Million €

16%

PPI 2022/2026 - à date

